

MISE EN PLACE DE LA NORME SÉCURITÉ SANTÉ AU TRAVAIL ISO 45001 DANS SON ENTREPRISE

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : S2088
Effectif max : 10 participants
Quand : Suivant planning et sur demande
Rythme : journée
Langue : FR
Tarif : 620,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salariés désignés (Travailleurs désignés), responsable sécurité et encadrement de chantier

OBJECTIF

Rendre les participants capables :
- D'acquérir les connaissances pour réaliser un audit interne dans le secteur du bâtiment ;
- D'acquérir l'expertise nécessaire pour gérer le processus d'audit d'un SMSST ;
- De comprendre le fonctionnement d'un Système de management de la sécurité et de la santé au travail conforme à la norme ISO 45001.

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :
Système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST), définis par la norme ISO 45001 :
- Cadre normatif, légal et réglementaire relatif à la santé et à la sécurité au travail
- Processus de certification ISO 45001
- Le Système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST)
- Présentation détaillée des clauses de la norme ISO 45001
- Approche d'audit basée sur les preuves et les risques
- Préparation d'un audit de certification ISO 45001
- Documentation de l'audit du SMSST

Jour 2 :
Conduire un audit ISO 45001 – sur chantier
- Communication pendant l'audit
- Procédures de l'audit : observation, revue de la documentation, entretiens, tech-niques d'échantillonnage, vérification technique, corroboration et évaluation
- Plans de test d'audit
- Rédaction des constats d'audit et des rapports de non-conformité
- Documentation d'audit
- Conduire une réunion de clôture et conclusion d'un audit ISO 45001
- Évaluation des plans d'actions correctives

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance de théorie et de pratique.

VALIDATION DE LA FORMATION

Cette formation est reconnue comme formation continue pour les travailleurs désignés.